



OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Concarneau recrute par voie statutaire

3 AGENTS DE POLICE MUNICIPALE (F/H)

Postes à temps complet, à pourvoir au 1^{er} septembre 2026

Postes de catégorie C (gardien-brigadier à brigadier-chef principal)

Labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2002, Concarneau est la 3^e ville du Finistère. Cité médiévale fortifiée, port de pêche et station balnéaire, elle offre un cadre de vie préservé entre terre et mer, et bénéficie d'une forte dynamique culturelle et sportive ainsi que des espaces naturels et patrimoniaux d'exception.

Dans le cadre de la création de sa police municipale, la ville de Concarneau recrute 3 policiers municipaux. Sous l'autorité du responsable du service de police municipale, vous exécuterez, dans la limite de vos attributions, les tâches confiées par le Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité, de la sûreté et de la salubrité publiques. Vous assurerez les interventions sur le terrain, notamment d'accompagnement de la population, tant en matière de police administrative que judiciaire.

VOS MISSIONS :

Vous assurez toutes les missions de veille et de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la tranquillité et de la salubrité publiques. Vous assurez une relation de proximité avec les administrés par le biais de patrouilles pédestres et véhiculées, les assistez et les renseignez le cas échéant. Vous réglez les flux de circulation et de stationnement, veillez au respect du code de la route, et gérez la mise en fourrière des véhicules abandonnés sur la voie publique. Vous veillez au bon déroulement et à la sécurisation des manifestations publiques, des cérémonies et des événements. Vous constatez les infractions à la loi pénale et recueillez tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions.

LE PROFIL IDEAL :

Vous cherchez à vous investir au sein d'une collectivité dynamique et en pleine évolution ? Votre profil nous intéresse !

Vous êtes titulaire de la fonction publique, et vous possédez une bonne expérience sur un poste similaire. Vous maîtrisez les textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de police municipale.

Apte à gérer des conflits, vous savez mener une médiation, et possédez une bonne maîtrise des techniques de communication. Rigoureux et organisé(e), vous faites preuve d'une bonne capacité d'analyse et d'une grande discrétion professionnelle. Vous savez vous maîtriser et faites preuve d'un grand sens du service public et du travail en équipe.

Vous maîtrisez les outils bureautiques, et possédez de bonnes compétences rédactionnelles.

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE :

- Lieu d'affectation : Hôtel de ville de Concarneau.
- Temps de travail : 35h hebdomadaires, avec une vacation de 7 heures sur une amplitude de 07h00 à 19h00. Travail par roulement du lundi au vendredi ou du mardi au samedi, avec possibilité de travailler en soirée et sur certains weekends, selon les événements et manifestations sur la commune.
- Rémunération : traitement indiciaire + régime indemnitaire (ISFE)
- Avantages : CNAS, Amicale du personnel, participation financière employeur au contrat collectif prévoyance et à la complémentaire santé.
- Vous venez en vélo ou en covoiturage ? Prise en charge pouvant atteindre 300€ par an dans le cadre du Forfait Mobilité Durable.
- Vous préférez les transports en commun ? La collectivité participe financièrement à votre abonnement, à hauteur de 75%.

Date limite de candidature le 15 mai 2026

Adresser CV, lettre de motivation et dernier arrêté de situation administrative à :
Monsieur le Maire de Concarneau
Place de l'hôtel de ville – BP 238
29182 CONCARNEAU cedex

Candidature en ligne : <https://mesdemarches.cca.bzh/>

Renseignements complémentaires : Direction des ressources humaines – rh.competences@cca.bzh

*Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.
À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.*